



**Val de
Marne**
Le Département

18 MAI 2026

**DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT
ET DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES**

Direction Adjointe Exploitation
Service Exploitation des Réseaux
et Contrôles des Branchements
Affaire suivie par G. Delpont
Daquama-sercob@valdemarne.fr
01 49 56 88 91
N° 2026-354 TC

FONCIERE DE LA MARNE
1-3 RUE DU MARECHAL JOFFRE
94360 BRY-SUR-MARNE

Créteil, le

12 MAI 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint le résultat du contrôle de l'assainissement de l'ensemble immobilier situé au **2 rue Dulcie September à Champigny-sur-Marne**, effectué sur la base du Règlement de Service Départemental de l'Assainissement (RSDA) consultable sur le site internet : www.valdemarne.fr.

Les installations privatives d'assainissement de la copropriété sont déclarées **CONFORME**.

Le service se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef de Service Adjoint
Responsable du Service Assainissement

Rémy DOUSSOT

Pour tout courrier :

Monsieur le Président du Département du Val-de-Marne
Hôtel du Département
Direction de l'assainissement et de la qualité des milieux aquatiques – SERCOB
94054 – Créteil Cedex

Direction de l'Assainissement et de la QUALité des Milieux Aquatiques (DAQUAMA)
Direction Adjointe de l'Exploitation (DAE)
Service Exploitation des Réseaux et Contrôles des Branchements (SERCOB)

Date de l'enquête	04/05/2026	Propriétaire-s / Syndic	FONCIERE DE LA MARNE
ADRESSE DE LA PROPRIETE	2 RUE DULCIE SEPTEMBER – 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE		
ADRESSE DU/DES BRANCHEMENTS	AVENUE DU 11 NOVEMBRE 1918 – 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE VIA UN RESEAU PRIVE D'ASSAINISSEMENT		

RESULTAT DE L'ENQUETE N° 2026 – 354 TC : CONFORME EN DOMAINE PRIVE

TYPE D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DESSERVANT LA PROPRIETE	
DEPARTEMENTAL	Eaux usées (EU) <input checked="" type="checkbox"/> Eaux pluviales (EP) <input checked="" type="checkbox"/> Unitaire (EU+EP =UN) <input type="checkbox"/> Avenues du 11 novembre 1918 et du 8 mai 1945
TERRITORIAL	Eaux usées (EU) <input type="checkbox"/> Eaux pluviales (EP) <input type="checkbox"/> Unitaire (EU+EP =UN) <input type="checkbox"/>

Type de propriété : maison individuelle habitat collectif autre

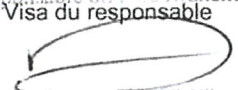
CONSTAT (SCHEMA DE L'EXISTANT CI-JOINT)

- Le réseau privatif d'assainissement est réalisé en système séparatif :
 - Une (des) canalisation(s) et ouvrages spécifiques dédiés aux eaux usées,
 - Une (des) canalisation(s) et ouvrages spécifiques dédiés aux eaux pluviales.
- Les eaux usées et pluviales se déversent dans des réseaux privés d'assainissement, via deux boîtes de branchement EU et EP en limite de propriété en domaine public.

Ces réseaux privés, communs à plusieurs propriétés, sont raccordés aux réseaux départementaux d'assainissement des eaux usées et pluviales qui desservent l'avenue du 11 novembre 1918.

La surveillance, l'entretien, les réparations et le renouvellement de tout ou partie des réseaux privés d'assainissement sont à la charge des usagers, y compris les boîtes de branchement.

- Les eaux pluviales se rejettent dans un bassin de récupération EP, raccordé au réseau privé dédié via une pompe de relevage.
- Les eaux usées du parking (sous-sol) sont raccordées au réseau interne dédié via un séparateur à hydrocarbures et une pompe de relevage.

Enquête réalisée par Gautier Delpont	Le Chef de Service Adjoint Responsable du Service de Branchement Visa du responsable  Remy DUBOIS
---	---

Ce résultat est établi en fonction des équipements déclarés par le propriétaire (ou mandataire) et accessibles visuellement par les agents de la DAQUAMA ou mandatés par la DAQUAMA. La présence d'équipements supplémentaires non visibles ou non déclarés rendrait caduc le présent courrier. La responsabilité de la collectivité ne pourrait être engagée dans ce cas.

